



Carte de séjour retraité vs carte de résidence

Par **DK1234**, le **27/03/2008** à **22:05**

Bonjour,

Nous sommes 3 freres et une soeur de nationalité françaises vivant a paris et deux freres de nationalité algérienne vivant en algérie, Mes parents ont la carte de séjour retraité (droit d'entrée et sortir librement en france pour une durée ne dépassant pas 1 ans), je voudrais savoir si il ya un moyen qu'ils aient la crte de résidence ou la nationalité française.
Merci d'avance pour toute réponses.

Par **citoyenalpha**, le **27/03/2008** à **22:20**

Bonjour

depuis combien de temps vos parents sont ils installés en France?

Dans l'attente

Par **DK1234**, le **31/03/2008** à **23:39**

Bonjour,

Mes parents étaient installés en france avant, il sont partis en algerie avec nous. pui moi et mes freres sommes revenus comme on a la nationalité fançase mais eux sont rester jusqu'en

2007 ou mon pere a obtenu sa carte de séjour retraité et ma mère l'a obtenue en fevrier 2008. comme vous le savez , la carte de séjour retraité remplace juste le visa et n'ouvre aucaun droit sauf la sécu en nature mais ce n'est pas suffisant. c'est pour cela je cherche a savoir comment transformer cette carte en arte de résident.
Merci d'avance pour toute réponse.